# 28. CONVENTION RELATIVE AU JAUGEAGE DES BATEAUX DE NAVIGATION INTÉRIEURE

## Paris, 27 novembre 1925

ENTRÉE EN VIGUEUR ENREGISTREMENT:

1 octobre 1927, conformément à l'article 12.

1 octobre 1927, No 1539.1

**TEXTE:** Voir le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, vol.67, p.63.

## Ratifications ou adhésions définitives

Allemagne que les nouvelles et près de celles-ci. Dans le cas visé, les avis prévus par le troisième alinéa de l'article 5 et par (2 juillet 1927) l'article 6 de la Convention seront également adressés au Belgique Bureau d'inscription originaire. (2 juillet 1927) Empire britannique (pour la Grande-Bretagne Grèce et l'Irlande du Nord) (6 février 1931) Hongrie (14 juin 1927) (3 janvier 1928) Bulgarie Italie (2 juillet 1927) (27 septembre 1932) Espagne Pays-Bas (pour le Royaume en Europe) (11 juillet 1927) (2 juillet 1927) France Pologne (2 juillet 1927) Etant entendu de la part du Gouvernement français, et ainsi (16 juin 1930) qu'il est prévu à l'article 6 du Protocole de signature qu'en Roumanie (18 mai 1928) cas de rejaugeage d'un bateau originairement jaugé par ses services, les marques indélébiles originaires, lorsqu'elles Suisse n'ont pas eu pour unique objet la constatation de jaugeage. (2 juillet 1927) soient complétées par l'addition d'une croix indélébile à Tchéco-Slovaquie<sup>2</sup> branches égales, que cette addition soit considérée comme (17 janvier 1929) équivalente à l'enlèvement prescrit par l'article 10 de Yougoslavie (ex-)3

### Peuvent adhérer:

Albanie Luxembourg
Danemark Norvège
Estonie Portugal
Iran Suède
Irlande Turquie
Lettonie

l'annexe à la Convention, que les anciennes plaques de

jaugeage soient marquées d'une croix, au lieu d'être retirées

et que, s'il est apposé de nouvelles plaques de jauge, les anciennes plaques de jauge soient placées au même niveau

## Signatures non encore suivies de ratifications

## Finlande

Lituanie

Union des République soviétiques socialistes

Actes postérieurs à la date à laquelle le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a assumé les fonctions de dépositaire

Participant <sup>2,4</sup>	Dénonciation	Participant <sup>2,4</sup>	Dénonciation
Allemagne <sup>3</sup>	.[14 févr 1975]	Belgique	[ 9 mars 1972 ]

Sous bénéfice de la Clause IV du Protocole de signature.

(7 mai 1930)

Participant <sup>2,4</sup>	Dénonciation	Participant <sup>2,4</sup>	Dénonci	ation
Bulgarie	[ 4 mars 1980 ]	Pologne	22 sept	2017
France	[13 juin 1975 ]	Roumanie	[24 mai	1976]
Hongrie	[ 5 janv 1978]	Suisse	[ 7 févr	1975]
Pays-Bas	[14 août 1978]			

#### Notes:

- <sup>1</sup> Voir le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, vol. 67, p. 63.
- <sup>2</sup> La Tchécoslovaquie avait notifié sa dénonciation de la Convention le 19 avril 1974. Voir aussi note 1 sous "République tchèque" et note 1 sous "Slovaquie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.
- <sup>3</sup> Dans une notification reçue le 21 février 1974, le Gouvernement de la République démocratique allemande a indiqué que la République démocratique allemande avait déclaré la réapplication de la Convention susmentionnée à compter du 21 août 1958. Voir note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.
- <sup>4</sup> L'ex-Yougoslavie avait déposé son instrument de dénonciation à la Convention le 28 juillet 1975. Dans une communication reçue le 24 novembre 1975, le Gouvernement yougoslave a informé le Secrétaire général que la dénonciation devait, aux fins de l'article 14 de la Convention de 1925, être considérée comme ayant pris effet à la date du 19 avril 1975, date de l'entrée en vigueur de la Convention de même objet conclue à Genève le 15 février 1966 à l'égard de la Yougoslavie. Voir aussi notes 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "ex-Yougoslavie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "Slovénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.